



177054 - Que faire quand on reçoit une nourriture d'une personne qu'on soupçonne de vouloir nous faire du mal?

question

Ma question se présente comme suit: si on reçoit une nourriture de la part d'une personne dont on pense du mal ou qui s'oppose à nous de sorte à nous faire croire qu'elle veut nous porter atteinte à l'aide de la magie ou d'une nuisance physique, que faudrait il faire? Faudrait il décliner la nourriture? Rejeter une telle offre traduit il la faiblesse de la foi ou le manque de certitude envers Allah? Quel sens faudrait il donner à une telle attitude? Comment définir la Certitude à supposer qu'elle existe? Dans quelle mesure pourrait on établir un lien entre la présente question et l'attitude adoptée par le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) quand une femme juive lui remit un cadeau empoisonné..Il ne s'était pas empêché de manger la nourriture bien que sachant qu'elle comportait du poison. C'est du moins ce que je crois. Je voudrais une réponse claire sur le sujet.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, en principe, le musulman est présumé innocent. On doit nourrir à son égard un préjugé favorable dans tous les cas et bien envisager tous ses actes et propos et éviter d'avoir une mauvaise opinion sur lui, la conjecture dictant le discours le plus mensonger. Ceci doit rester la règle aussi long temps que le musulman ne fera pas preuve du contraire.

Le musulman est le frère du musulman. Il doit aimer pour son coreligionnaire ce qu'il aime pour lui-même et détester pour les autres ce qu'il déteste pour lui-même. Quand un musulman nous offre de la nourriture, on doit, en principe, penser du bien de lui jusqu'à preuve du contraire. On ne doit pas tenir compte des intrigues et des doutes mal fondés.



Al-Bokhari (5144) et Mouslim (2563) ont rapporté d'après Abou Hourayrah que le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **méfiez vous de la conjecture car elle est de nature à inspirer le discours le plus mensonger. N'espionnez pas les autres , ne fouilliez pas dans leurs secrets, ne vous engagez pas dans des rivalités mal saines, ne nourrissez pas de la jalousie les uns envers les autres, ne vous haïssez pas les uns les autres, ne vous détournez pas les uns des autres, restez des frères serviteurs d'Allah.**

L'auteur d'Awn al-Maaboud (9/2195-2196) dit: **méfiez vous de la conjecture** signifie : évitez de vous fonder sur la conjecture ou méfiez vous de la mauvaise opinion. Celle-ci repose sur un soupçon qui naît dans le cœur sans preuve.»

Al-Bayhaqui rapporte dans ach-chou'ab (8344) d'après Djaafar ibn Muhammad: **Quand on vous rapporte une mauvaise nouvelle au détriment de votre frère, cherchez à lui trouver d'une à soixante -dix excuses. Peut être en trouverez vous. Autrement, dites: peut-être a-t-il une excuse que je ne connais pas.**

L'érudit Ibn Baz (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «ce qui est institué pour le croyant c'est de respecter son frère en religion qui lui présente des excuses, de les accepter si possible et de nourrir une bonne opinion à son égard tant que faire se pourra, en vue de débarrasser les cœurs de la haine et par désir de rassembler tous autour du même mot et de favoriser la coopération dans le bien. Omar (P.A.a) a dit: **Ne te mets pas à mal interpréter un mot prononcé par ton frère en religion pour peu qu'il soit possible de lui donner une bonne interprétation.** Extrait de Majdmou' fatawa Ibn Baz (26/365).

Mangez avec votre frère et buvez avec lui. Ne prêtez aucune attention aux instigations et aux doutes. Ne nourrissez aucune mauvaise opinion à son égard à moins de disposer d'une preuve claire ou d'une forte présomption étayée par des signes qui vous inspirent la méfiance.

Quant au simple fait de se livrer à des instigations et des doutes, il relève sans doute de la faiblesse de la certitude et de la promptitude à accepter que des intrigues sataniques s'installent au sein des croyants.



Deuxièmement, la Certitude c'est ce qui se fonde sur une preuve éclatante à propos de ce qui se pose à l'homme en fait d'affaires scientifiques et pratiques c'est le rejet des doutes et des intrigues. Voilà pourquoi les jurisconsultes ont formulé leur fameux slogan: **la certitude ne peut être remise en cause par le doute.**

On lit dans l'encyclopédie juridique (45/287): «la certitude signifie linguistiquement un savoir qui exclut le doute et vérifie l'objet de la connaissance. Elle est le contraire du doute. Il dérive d'un verbe tri littéraire puisqu'on dit yakina al-amr yakan (il sait la chose d'une science sûre). C'est -à-dire qu'il l'a clairement vérifiée. Le terme yakiine a le sens de yaakin. Le verbe est tantôt employé comme un verbe transitif direct parfois comme un verbe transitif indirect puisqu'on peut dire: yakantouhou ou yakantou bihi et aykantout bihih.

Dans la terminologie juridique le terme renvoie à la connaissance certaine de l'existence ou de l'inexistence d'une chose.»

Troisièmement, s'agissant de l'affaire de l'agneau empoisonné, il n'est pas vérifié que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) continuât de manger après avoir connu la présence du poison. C'est plutôt le contraire qui a été rapporté.

Abou Dawoud a rapporté (4512) d'après Abou Salamah que le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude d'accepter les cadeaux mais il ne mangeait pas une aumône. Une juive lui offrit à Khaybar un agneau grillé et empoisonné. Le Messenger (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons en mangèrent. Puis il dit: **retenez vos mains car l'agneau m'a informé qu'il est empoisonné.** (jugé authentique par al-Albani et la version originale est citée par al-Bokhari (3169) et par Mouslim(2190).

Selon ad-Daarami (67): «Une femme juive lui offrit à Khaybar un agneau grillé. Il en mangea lui et Bishr ibn al-Baraa. Puis le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) retint sa main et dit: **celui-ci (l'agneau) m'a informé qu'il est empoisonné.**

Selon la version d'al-Bazzaz (6675) :**l'un des organes de l'agneau m' a informé qu'il est empoisonné.** Le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons cessèrent



alors de manger.»

Selon la version d'Ibn Isaac: **quand elle le remit devant lui, il prit le bras et allait en mâcher un morceau mais il ne l'avalait pas.** al-Bidaya wan-Nihaya (4/240). Voir dalail an-noubouwwa par al-Bayhaki (4/353).

Se référer à toutes fins utiles à la réponse donnée à la question n° [130499](#).

Allah le sait mieux.